

Formulaire de réservation de salle(s)

Délai de réservation : 1 semaine

Nom de la structure :

Adresse siège social :

☎ de la structure : Courriel de la structure :

Nom du demandeur :

Fonction occupée

☎ du demandeur : Courriel du demandeur :

Date de réservation : / / De : H A : H

Objet de votre réservation Réunion Assemblée Générale Conférence (détailler ci-dessous) Activité

Nombre de personnes attendues :

Avant de quitter les lieux, il convient de remettre la salle en son état initial. Le demandeur atteste prendre connaissance des règlements intérieurs, affichés dans les locaux, d'en accepter les termes et être conscient qu'ils pourront lui être opposés à toutes fins utiles.

SALLES - Les demandes de réservations incomplètes ne seront pas instruites	Capacité	Choix 1	Choix 2
MAISON DES ASSOCIATIONS PASTEUR Horaires d'ouverture : ○ Période scolaire : Du lundi au vendredi : 8h / 21h45 Le samedi : 9h / 12h45 ○ Hors périodes scolaires : Du lundi au vendredi : 8h / 17h45	N°01 – RDC	08 personnes	<input type="checkbox"/>
	N°100 – 1er étage	16 personnes	<input type="checkbox"/>
	N°101 – 1er étage	40 personnes	<input type="checkbox"/>
	N°200 – 2ème étage	16 personnes	<input type="checkbox"/>
	N°201 – 2ème étage	24 personnes	<input type="checkbox"/>
	N°301 – 3ème étage	20 personnes	<input type="checkbox"/>
	N°302 – 3ème étage	12 personnes	<input type="checkbox"/>
N°303 + Espace cocktail – 3ème étage	212 personnes	<input type="checkbox"/>	
MAISON DES ACTIVITES ASSOCIATIVES ROBERT SCHUMAN Ouverture 7j/7j de 8h à 22h	Grande salle de réunion	111 personnes	<input type="checkbox"/>
	Petite salle de réunion	24 personnes	<input type="checkbox"/>
	Salle polyvalente	38 personnes	<input type="checkbox"/>

Matériel mis à disposition par la vie associative – Merci de cocher ci-dessous vos besoins		
Wifi	Connexion uniquement sur 1 seul PC	
Vidéoprojecteur	Dans toutes les salles	
Écran de projection	Salle 100 ou 101 ou 200 ou 201	
PC	1 ordinateur portable	
Microphones	Salle conférence	
Cloisons de séparation de salle	Salles 101 et 201	
Grilles d'exposition	Sous réserve de stock disponible	

Pour le demandeur,
Date et visa du demandeur

Documents à joindre obligatoirement pour toute première demande :

- Un exemplaire des statuts datés et signés ainsi que la liste des membres du bureau
- Une copie du récépissé de déclaration de création de l'association en Préfecture
- Une attestation d'assurance RC et dommage aux biens (validité en cours pour la date de la mise à disposition souhaitée)

« Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service Vie Associative de la ville de Troyes dans le but de la mise à disposition de salles et sont destinées uniquement au service Vie Associative. Elles seront conservées pendant 2 années. Conformément au Règlement européen sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer vos droits (accès, information, opposition, rectification, effacement, limitation, portabilité) en contactant : la Déléguée à la Protection des Données, Place Alexandre Israël, 10000 Troyes ou dpdvdt@ville-troyes.fr ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL.»